



Visiblement, la polémique ne désemplie pas au sujet de la mise à l'écart d'Emmanuel Nkom. Aussi après son passage à l'arène sur canal 2 le 22 Décembre dernier et les révélations au sujet de l'implication du sdf sur sa déconvenue, le parti historique, par son responsable de l'information et des médias a commis un communiqué pour faire une mise au point.

Voici la teneur : Au-delà du tohu-bohu observé sur les réseaux sociaux après la requête du Sdf au Conseil constitutionnel concernant la circonscription Wouri-est, il convient de repréciser l'objectif de la requête du Sdf au Conseil constitutionnel. M. Hervé Emmanuel Nkom est victime des turpitudes de son propre parti qu'il n'a eu de cesse de défendre avec frénésie. Nul ne saurait se prévaloir de ses propres turpitudes. Il se passe que lorsque le Sdf montre la lune, certains esprits aux desseins inavoués ne voient que le doigt pointé vers le ciel. Le SDF a en effet fait une proposition de loi tendant à la reconnaissance de la double nationalité au cours de la session de mars 2014 à l'Assemblée nationale ; laquelle a été réitérée au GDN. Seulement, le gouvernement s'est moqué de ses efforts et a freiné des quatre fers pour que rien n'avance, alors que le développement du Cameroun passe et passera nécessairement par sa diaspora qui, faut-il le rappeler, est de très haute qualité. Pour que cette situation ubuesque soit débattue comme c'est le cas actuellement, il fallait frapper au cœur du système et mettre le gouvernement en face de ses incohérences et de ses incongruités.

Le Sdf est au demeurant convaincu de ce que monsieur Hervé Emmanuel NKOM est camerounais, mais il faut que la loi le reconnaisse expressément. À travers son cas, le Sdf souhaite résoudre définitivement la question de la double nationalité qui va au-delà de sa seule personne. Il convient d'avoir l'honnêteté de reconnaître que depuis le verdict du Conseil constitutionnel, la question de la double nationalité n'a jamais été autant débattue dans les chaumières, et c'est déjà une petite victoire vers la reconnaissance de la double nationalité. Tel était le sens de notre démarche au SDF. Il est dès lors contre-productif de tirer sur le Sdf, pionnier dans les luttes pour les timides avancées démocratiques connues jusqu'ici, sans avoir compris les véritables enjeux. Déposée au bureau de l'Hémicycle au cours de la session de Mars 2014, cette proposition de loi n'a pas pu franchir la porte de la conférence des présidents. En violation de l'article 27 alinéa 3 du Règlement de l'Assemblée nationale qui stipule que " lorsque, à l'issue de deux sessions, une proposition de loi n'a pu être examinée, celle-ci est de plein droit examinée au cours de la session ordinaire suivante". De ce qui précède, il est constant que cette proposition de loi aurait dû être examinée en plénière de l'Assemblée nationale au cours de la session du mois de novembre 2014.
